

C'EST ENCORE INSUFFISANT!!

Le 29 juin, le gouvernement a enfin dévoilé l'augmentation de la valeur du point d'indice. Pour FO, ce n'est pas suffisant car les 3,5 %, ne compensent ni l'inflation, ni la perte de valeur du point depuis 2000. Il manque plus de 20 %!

Rien pour les catégories C: l'indice de paye va demeurer le 352, ainsi des agents embauchés depuis 7 ans, vont continuer à percevoir la même rémunération que ceux embauchés cette année... Où est la reconnaissance de l'expérience professionnelle?

Un tassement de la grille des B : si l'indice de début de carrière des catégories B va être augmenté, le différentiel entre le 1^{er} et le 4^{ème} échelon va diminuer, passant de 17 à 13 points. Toujours moins de reconnaissance de l'expérience professionnelle!

TERRITORIALE: LES GRANDS OUBLIÉS

Malgré nos demandes, rien n'a été prévu pour les agents de catégorie C. Pour les catégories B, les agents territoriaux devront attendre la fin de l'année! De plus, les cadres d'emplois de catégorie A sont de moins en moins attractifs.

UNE REVALORISATION GLOBALEMENT INSUFFISANTE

Le maintien de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat) prouve que face à l'inflation, la revalorisation de 3,5 % est largement insuffisante!

POUR LES SALAIRES, FO REVENDIQUE :

- Une clause de revoyure de la valeur du point au plus tard à l'automne ;
- Le rattrapage de la valeur du point à hauteur d'au moins 25 % perdus depuis 2000 ;
 - Une revalorisation annuelle de la valeur de point au moins égale à l'inflation;
 - → La revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires A, B et C;
 - → La revalorisation de la rémunération des agents contractuels, notamment en catégorie C, égale à celle des fonctionnaires.

LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE MÉRITENT D'ÊTRE RECONNUS!